



InSERRE : faire germer la réinsertion sans déraciner la sécurité !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 20 octobre 2026

Lors du CSA SPIP, l'administration pénitentiaire a présenté aux organisations syndicales un projet de doctrine relatif aux établissements expérimentaux « InSERRE ». Le premier établissement de ce type, le seul achevé à ce jour sur les 3 initialement prévus, est situé à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, et doit ouvrir ses portes dans les prochaines semaines.

Dans ce contexte, l'**UFAP UNSa Justice**, organisation syndicale responsable et exigeante, a porté plusieurs amendements pour renforcer les garanties encadrant les futures conditions de travail des personnels appelés à y exercer. Pour notre organisation, cette expérimentation ne saurait se construire ni au détriment de leur sécurité ni de leurs conditions d'exercice.

Ces exigences s'inscrivent pleinement dans la vocation de ces établissements, tournés vers la préparation à la sortie et l'autonomisation des personnes détenues. La motivation de ces dernières à construire un projet professionnel et à s'engager dans une démarche de responsabilisation doit donc constituer un préalable incontournable à leur affectation.

Or, compte tenu du faible niveau de sécurisation des bâtiments et des organigrammes allégés, cette motivation ne peut, à elle seule, tenir lieu de garantie.

L'**UFAP UNSa Justice** a notamment exigé :

- **l'exclusion de principe des personnes détenues ayant des antécédents de violences envers les personnels pénitentiaires ; REJETE PAR L'ADMINISTRATION**
- **la suppression des références aux comités de vie et à la création de « détenus référents » censés accueillir et accompagner les nouveaux venus ; REJETE PAR L'ADMINISTRATION**
- **l'absence d'encouragement fait aux chefs d'établissement de limiter le recours aux confinements en cellule individuelle ; RETENU PAR L'ADMINISTRATION**
- **l'ajout de la précision que le transfert d'un détenu exclu du dispositif en raison de son placement en cellule disciplinaire se fasse dans un délai de 48h maximum ; RETENU PAR L'ADMINISTRATION**

Quelle ne fut pas notre surprise de voir FO Justice s'abstenir sur notre amendement, qui visait simplement à exclure les détenus agresseurs de personnels !

Et que dire de leur abstention sur les comités de vie en faveur des détenus, qui pourront désormais formuler des exigences sur l'organisation de la détention ?!

La prochaine étape, c'est quoi ? Un syndicat de détenus ?!

Violence contre les personnels banalisée, comités de détenus, autorité des personnels affaiblie, garanties sécuritaires amoindries : est-ce cela, le projet du syndicat patronal pour les établissements InSERRÉ et leurs personnels ?

Après avoir pris conscience de ses errements, FO Justice, « en plein tête-à-queue syndical », finit par voter contre un texte dans lequel cette même organisation cautionnait in fine de faire figurer les comités de vie quelques semaines plus tôt... Tout en précisant se réserver la possibilité de changer de position au CSA AP.

Une boussole ne serait manifestement pas du luxe car même un GPS finirait par demander son chemin !

Pour sa part, notre organisation s'est abstenue lors de ce vote, comme elle le fera lors du prochain CSA AP, en cohérence avec sa ligne politique. Depuis 1992, l'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'Établissements Spécialisés, Adaptés et à taille humaine pour mieux prendre en charge les différents profils de détenus et juguler les risques associés : détenus ultraviolents, présentant des troubles psychiatriques, radicalisés ou liés au crime organisé, mais aussi ceux qui présentent le moins de risques de passage à l'acte ou qui sont volontaires pour travailler à un projet de réinsertion.

L'**UFAP UNSa Justice** portera de nouveau ses amendements au CSA AP du 22 octobre, **en espérant que FO Justice retrouve un peu de lucidité et rejoigne nos positions sur l'exclusion des détenus agresseurs de personnels et la suppression des comités de vie pour les détenus.**

À n'en pas douter, « les Talleyrand de Vendôme » trouveront encore une explication à leur prochain revirement, favorables aux comités de vie hier, opposés au texte aujourd'hui et prêts à changer d'avis demain...

Les personnels sont désormais habitués à leurs petits arrangements avec l'administration. Huit ans de « je t'aime, moi aussi » et seulement 15 minutes de mouvement national en guise de contestation.

Une indignation suffisamment brève pour ne pas contrarier leurs bonnes relations !

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

